

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 29 juin 2015**

**11 h 30**

**201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 juin 2015.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1153172002

Avis de motion - *Règlement (2015-15) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19).*

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

**Dossier # : 1153172002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2015-15 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ADOPTER LE RÈGLEMENT 2015-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. c. C-4.1) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL – EXERCICE FINANCIER 2015 (2014-19)

Vu les articles 4 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

Vu les articles 130, 142 et 145 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront l'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public;

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement 2015-15 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19);

D'adopter le Règlement (2015-15) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19);

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2015-06-29 08:57

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153172002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2015-15 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public sont un enjeu majeur de l'arrondissement. Dans cette optique et afin de répondre à la demande des résidants, des travailleurs et des employeurs œuvrant sur le territoire de l'arrondissement, le présent règlement permettra l'émission de permis de stationnement journalier au coût de 6 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Par ces amendements, nous proposons :

- 1- De désigner par règlement les secteurs, les rues ou parties de rues, les jours, heures et périodes, ainsi que les conditions d'émission des permis de stationnement mensuels;
- 2- De fixer à 6 \$ incluant les taxes applicables, le coût d'un permis de stationnement journalier;
- 3- De modifier le tarif du permis de stationnement mensuel à 100 \$ incluant les taxes applicables.

**JUSTIFICATION**

Depuis quelques années, l'arrondissement a diversifié son offre en stationnement sur rue afin de répondre à différents besoins des usagers. En effet, la politique de déploiement du stationnement sur rue réservé au résidant, le parcojour, l'uniformisation du tarif des parcomètres à 3 \$ de l'heure, la vignette pour les véhicules d'autopartage, la vignette pour les véhicules en libre service, la vignette de stationnement mensuel et maintenant le permis de stationnement journalier viennent compléter l'offre en stationnement sur le territoire de l'arrondissement. Enfin, le permis de stationnement journalier répond à certains enjeux de stationnement et s'inscrit en continuité avec les orientations de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion: séance extraordinaire du 29 juin 2015

Adoption: séance ordinaire du 6 juillet 2015

Entrée en vigueur: avis public dans le journal Le Plateau après son adoption

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAMBERT  
Chef de section circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Annie LAMBERT  
Chef de section circulation et stationnement

Le : 2015-06-26